

Cour des comptes



Chambres régionales  
& territoriales des comptes

ENTITÉS ET POLITIQUES PUBLIQUES

ÉVALUATION DU  
PLAN  
D'INVESTISSEMENT  
DANS LES  
COMPÉTENCES (PIC)  
2018-2023

Annexes techniques

Évaluation de politique publique

Rapport public thématique

Janvier 2025



## Annexes

Annexe n° 1 : métiers en tension et formations : exploitation de la base Brest (dispositif ForCE) et de l'enquête « besoin en main d'œuvre » (BMO) de France Travail : méthodologie .....	4
Annexe n° 2 : analyse des parcours de deux cohortes de demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) à l'aide de la base ForCE : méthodologie et résultats complémentaires .....	6
Annexe n° 3 : entrées en formation des bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) à partir des données statistiques de France Travail : méthodologie et résultats .....	10
Annexe n° 4 : sondages auprès de conseillers de France Travail, de conseillers de missions locales, d'organismes de formation et de chefs d'entreprises : résultats .....	15
Annexe n° 5 : effet sur l'excédent brut d'exploitation (EBE) des organismes de formation prestataires dans le cadre du PIC (2019-2022) en Île-de-France, Hauts-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur : modélisation économétrique .....	37
Annexe n° 6 : estimation de l'évolution des dépenses régionales en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi sous l'effet des Pric : méthodologie appliquée .....	51
Annexe n° 7 : dispositif d'écoute d'usagers et recueil de la parole de bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) et de jeunes « Neets » orientés ou accompagnés vers la formation : principaux enseignements .....	53

## **Annexe n° 1 : métiers en tension et formations : exploitation de la base Brest (dispositif ForCE) et de l'enquête « besoin en main d'œuvre » (BMO) de France Travail : méthodologie**

### **Objectif de l'étude et caractéristiques des bases**

L'objectif de cette étude est de répondre à la question suivante : les formations répondent-elles aux besoins en main d'œuvre des entreprises dans les métiers en tension ?

L'étude se concentre sur la mise en relation de deux bases de données :

- L'enquête Besoin en main d'œuvre : l'enquête est effectuée auprès de 2 millions d'entreprises sur leurs projets de recrutements pour l'année suivante. Les entreprises indiquent leurs intentions d'embauches par familles de métiers selon la nomenclature « Famille d'activité professionnelles » (FAP) développée par la Dares. De plus, si l'entreprise estime que ces recrutements seront difficiles à pourvoir, elle peut préciser ce point en cochant la case « difficile » pour les familles de métiers concernées.

Exemple de FAP : B4Z43 Électriciens du bâtiment, J3Z43 Conducteurs routiers, V1Z80 Infirmiers

- La base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (Brest) du dispositif ForCE : c'est une base administrative qui recense l'ensemble des entrées en formation sous le statut de « stagiaire de la formation professionnelle ». Cette base statistique concerne l'ensemble des personnes en recherche d'emploi qu'elles soient inscrites ou non à France Travail. Le contenu des formations est enregistré par un code appelé « Formacode » selon la nomenclature développée par Centre Inffo. Le Formacode est renseigné dans Brest à partir de 2019. Sur la période 2019-2022, 11% des entrées en formation dans Brest n'ont pas de Formacode renseigné.

Exemple de Formacodes : 24016 Montage câblage électrique, 31833 Transports routiers, 43448 Infirmier

La publication de la Dares « Les tensions sur le marché du travail 2021 » permet d'établir une liste de 102 familles d'activités professionnelles (FAP) correspondant aux métiers avec de fortes tensions de recrutements. La liste a été établie en sélectionnant les FAP pour lesquelles l'indicateur de tension de la Dares est supérieur ou égal à 4 sur l'ensemble de la période 2018 à 2021.

### **Appariement des nomenclatures**

L'objectif de cette étude est de comparer le nombre de projets de recrutements pour les métiers en tension et le nombre de formations associées. La nomenclature FAP est utilisée pour les projets de recrutement et la nomenclature Formacode est utilisée pour les entrées en formation. La table de correspondance entre la nomenclature FAP et la nomenclature Formacode est construite en utilisant la nomenclature ROME comme intermédiaire. Les références utilisées sont la table de correspondance entre FAP et ROME mise à disposition par la Dares et la table de correspondance entre ROME et Formacode mise à disposition par Centre Inffo.

La table de correspondance FAP – ROME – Formacode ainsi créée contient 102 codes FAP correspondant métiers en tension, 276 codes ROME correspondent aux 102 codes FAP de métiers en tension et 1492 codes Formacode correspondent aux 276 codes ROME.

Il est important de noter ici qu'un Formacode peut être associé à une ou plusieurs FAP et qu'une FAP peut être associée à un ou plusieurs Formacodes.

## **Annexe n° 2 : analyse des parcours de deux cohortes de demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) à l'aide de la base ForCE : méthodologie et résultats complémentaires**

### **Méthodologie**

L'objectif de cette étude est d'observer l'évolution des parcours des demandeurs d'emploi de longue durée avant et après le PIC.

La base de données ForCE permet de reconstruire les trajectoires professionnelles de toutes les personnes ayant eu un contact avec le service public de l'emploi ou ayant suivi une formation sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Un demandeur d'emploi est considéré comme demandeur d'emploi de longue durée (DELD) à la date  $t$ , si son ancienneté à la date  $t$  est d'au moins un an. L'ancienneté d'un demandeur d'emploi est ici définie comme le nombre de jours où le demandeur d'emploi a été inscrit, de façon continue ou pseudo continue, en catégories A, B, C et certaines inscriptions en catégorie D (correspondant à des entrées en formation). Une sortie de plus de 7 jours de ces catégories réinitialise l'ancienneté.

Cette étude décrit les parcours de la cohorte « 2017 » constituée de 40 000 demandeurs d'emploi de longue durée au 1er septembre 2017 et les parcours de la cohorte « 2021 » constituée de 40 000 demandeurs d'emploi de longue durée au 1er septembre 2021. Les échantillons ont été tirés aléatoirement. La période de suivi des cohortes est de 16 mois.

Un focus a été réalisé sur le parcours des demandeurs d'emploi de longue durée ayant suivi au moins une formation pendant la période de suivi de 16 mois. La cohorte « 2017 avec formation » et la cohorte « 2021 avec formation » correspondent donc à deux autres échantillons de 40 000 demandeurs d'emploi de longue durée au 1er septembre 2017 et au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Afin de décrire les parcours des individus des cohortes, chaque mois de parcours est caractérisé par un état choisi parmi 7 modalités : en emploi durable sans être inscrit à France Travail ; en emploi durable et inscrit à France Travail ; en emploi non durable ; en formation qualifiante ; en formation non qualifiante ; inscrit à France Travail ; hors radar.

Dans le cas où un individu a plusieurs états le même mois, l'ordre de priorité (du plus prioritaire au moins prioritaire) utilisé est : en emploi durable sans être inscrit à France Travail, en formation qualifiante, en

formation non qualifiante, en emploi durable et inscrit à France Travail, en emploi non durable, inscrit à France Travail, hors radar.

Les algorithmes d'analyse de séquence permettent de décrire de manière détaillée les formes que prennent les parcours individuels des demandeurs d'emploi en tenant compte des différentes situations qu'ils peuvent occuper (emploi, formation, etc.), mais aussi de la durée de ces situations et de l'ordre dans lequel ils les occupent ; l'ensemble étant résumé par une typologie en  $n$  groupes qui rassemble les parcours les plus similaires. La méthode d'optimal matching utilisée pour le calcul des distances entre les séquences est LCS (*Longest Common Subsequence*). Le regroupement en groupes de séquences similaires est réalisé en appliquant la méthode de Ward au carré des distances.

La base de données ForCE présente certaines limites pour le suivi des trajectoires.

La base mouvements de main-d'œuvre de ForCE (dont les données sont issues de la Déclaration sociale nominative) ne permet pas de qualifier le retour à l'emploi de manière exhaustive. La base comprend l'ensemble des contrats de salariés du privé mais ne dispose d'aucune donnée pour les salariés de particuliers employeurs, les auto-entrepreneurs et pour certains salariés agricoles. L'analyse ne prend pas en compte les contrats des salariés de la fonction publique, car ceux-ci ne sont disponibles qu'en grande partie à partir de 2022.

Les formations retenues dans l'analyse sont les formations suivies sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle. Les autres types de formations ainsi que les actions et dispositifs de France Travail sont invisibles dans l'analyse. Les formations financées par le CPF autonome ne sont pas isolées.

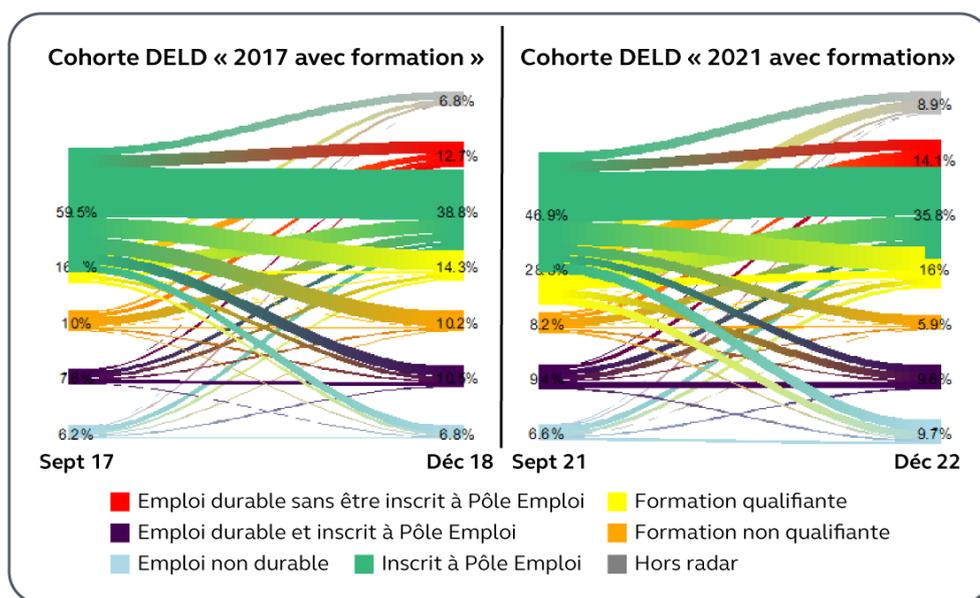
La proportion de demandeurs d'emploi infra-bac dans les cohortes est difficilement comparable entre les deux périodes. La mesure du niveau de formation des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail a changé en 2018 suite à la mise en place du service en ligne « Profil compétences » visant à actualiser les informations sur le parcours professionnel et les compétences des demandeurs d'emploi. Il existe donc une rupture de série en 2018 qui conduit à relever mécaniquement le niveau de diplôme des demandeurs d'emploi formés et donc à baisser la part des peu diplômés parmi l'ensemble des entrées en formation.

L'utilisation d'une échelle mensuelle masque l'observation des variations qui pourraient se produire à une échelle temporelle plus fine, dans le cas où un individu aurait plusieurs états le même mois.

Cette étude est descriptive et ne permet pas d'établir de causalité : l'effet du PIC ne peut pas être quantifié avec ces travaux.

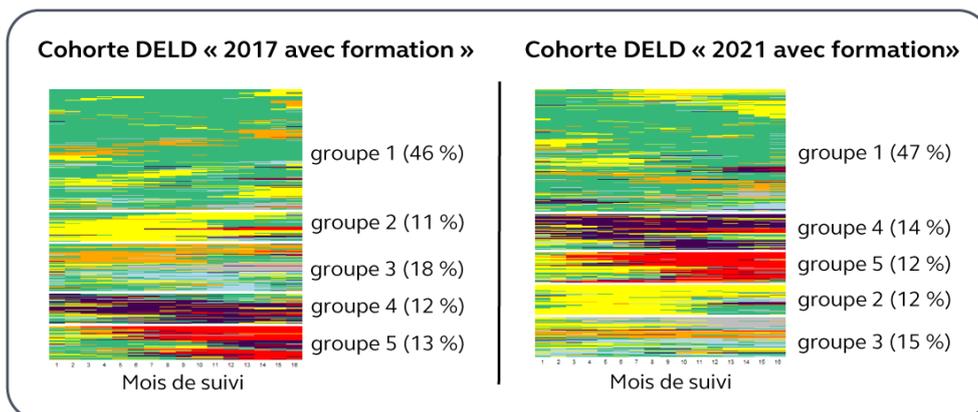
### Résultats complémentaires

**Graphique n° 1 : distribution des états entre le premier et le dernier mois de suivi des deux cohortes de DELD ayant suivi au moins une formation sur la période de suivi**



Source : juridictions financières, d'après données ForCE

**Graphique n° 2 : tapis de séquences et regroupement  
des parcours des individus des deux cohortes de DELD  
ayant suivi au moins une formation**



Source : juridictions financières, d'après données ForCE

## **Annexe n° 3 : entrées en formation des bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) à partir des données statistiques de France Travail : méthodologie et résultats**

### **Objectif de l'étude**

L'objectif de cette étude est de répondre à la question suivante : les publics cibles ont-ils été atteints, en réalisant un focus sur les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA. La question sous-jacente est celle-ci : parmi les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA étant parmi les plus éloignés de l'emploi et donc en principe parmi les personnes cibles du PIC, observe-t-on une différence entre 2018 et 2023 en termes d'accès à la formation ?

### **Données de France Travail et variables utilisées**

Les données transmises par France Travail ont les caractéristiques suivantes :

Variables utilisées : nombre d'individus et nombre d'entrées en formation pour chacune des quatre populations suivantes : demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi non bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée non bénéficiaires du RSA.

Déclinaisons supplémentaires utilisées : niveau d'étude infrabac atteint/non atteint, formation certifiante/non certifiante.

Périmètre : il s'agit des inscrits à France Travail, pour la France entière ainsi que les régions Hauts-de-France, Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur et sur la période 2016 à 2023.

Les entrées en formations étudiées sont les entrées en formation sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle hors CPF autonome.

L'étude se concentre sur l'évolution de 2018 à 2023, en effet la mesure du niveau d'étude connaît une rupture de série en 2018.

### **Résultats :**

Les principaux résultats figurent dans le corps du rapport<sup>1</sup>. Sont présentés ici les résultats complémentaires, incluant notamment les

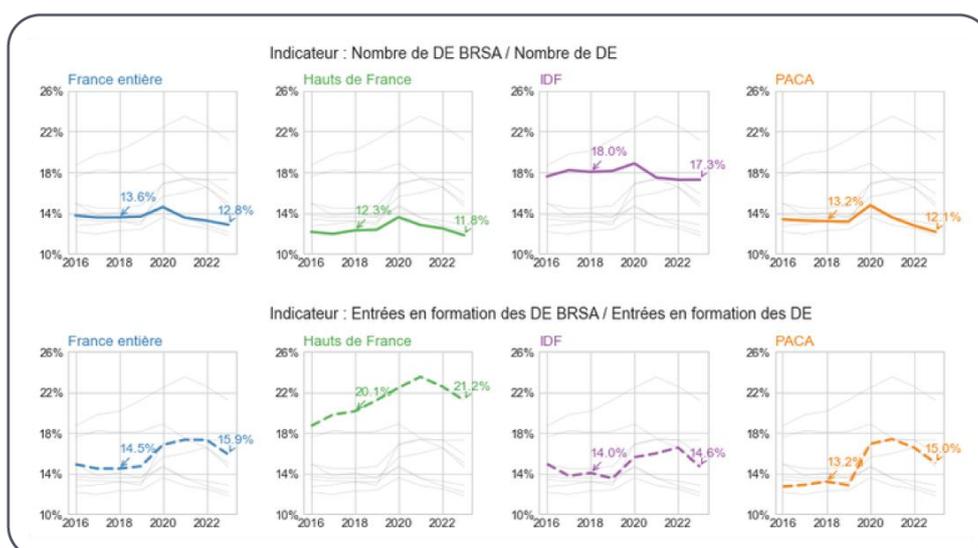
---

<sup>1</sup> Cf. Chapitre III – partie I – B.

évolutions constatées, sur différents indicateurs, à l'échelle des régions étudiées (Paca, Hauts-de-France, Ile-de-France) :

- Si la part des demandeurs d'emploi (DE) au RSA au sein de la population totale des demandeurs d'emploi a diminué à l'échelle nationale, certaines régions voient cette proportion rester stable sur la période (2016-2023). C'est le cas en Hauts-de-France et en Ile-de-France) ;
- Pour autant, dans les trois régions étudiées, la part des demandeurs d'emploi au RSA entrés en formation sur le total d'entrées en formation des demandeurs d'emploi, a augmenté plus ou moins fortement jusqu'à 2022, avant de régresser en 2023, tout en restant supérieur aux niveaux atteints avant le PIC.

### Graphique n° 3 : évolution de la part des demandeurs d'emploi au RSA et de leurs entrées en formation – comparaisons régionales



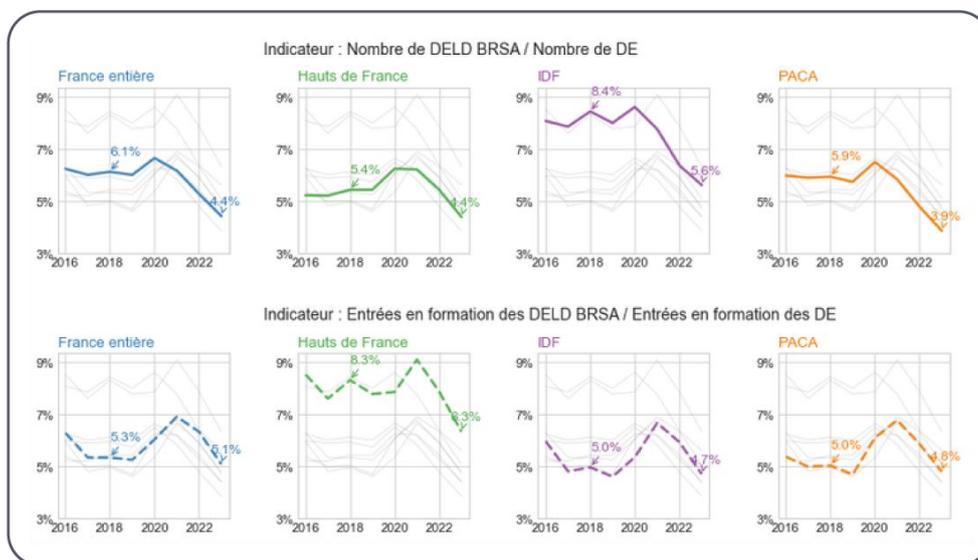
Source : juridictions financières, d'après données France Travail

- La part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) au RSA au sein de la population totale des DE a diminué à l'échelle nationale. Le constat est le même dans les trois régions étudiées, la baisse intervenant de manière claire à partir de 2021.
- La part de DELD au RSA au sein de la population totale de DE suit la même tendance sur la période : une augmentation à partir de 2020,

comme à l'échelle nationale, ou 2021 pour les Hauts-de-France ; avant de diminuer à partir de 2022 ou 2023 (France entière, Île-de-France)

- Alors que les Hauts-de-France sont caractérisés par une forte hausse de la part des entrées en formation de DE au RSA, la part des DELD au RSA subit la plus forte baisse (supérieure à deux points).

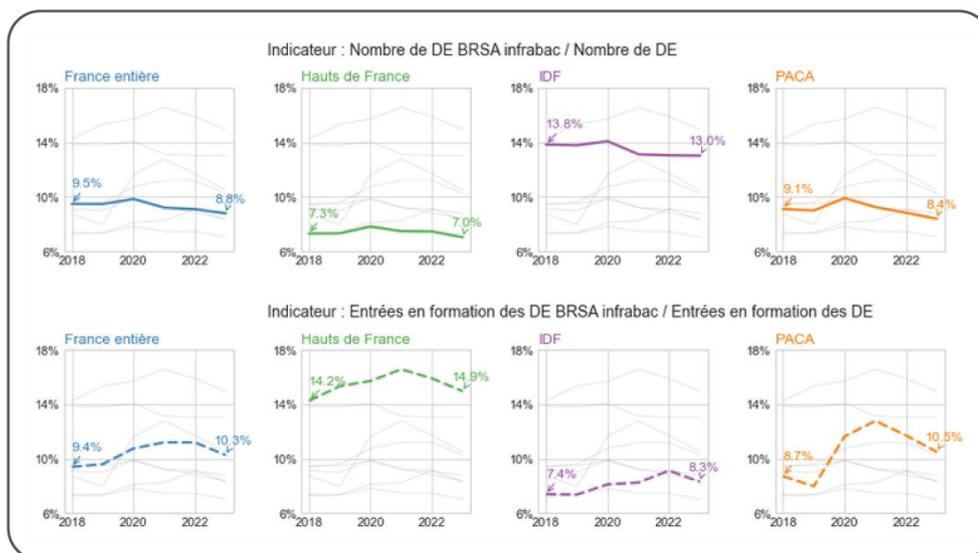
**Graphique n° 4 : évolution de la part des demandeurs d'emploi de longue durée au RSA et de leurs entrées en formation – comparaisons régionales**



Source : juridictions financières, d'après données France Travail

- La part des DE au RSA peu diplômés (infrabac) baisse légèrement sur la période (moins de un point de baisse). Cette population évolue de la même manière dans les trois régions considérées ;
- Comme pour l'ensemble de la population au RSA et inscrite comme demandeur d'emploi évoquée précédemment, la part des entrées en formation des peu diplômés augmente sur la période, dès 2019, puis diminue en fin de période. Cette part diminue dès 2021 en Hauts-de-France et Paca ;

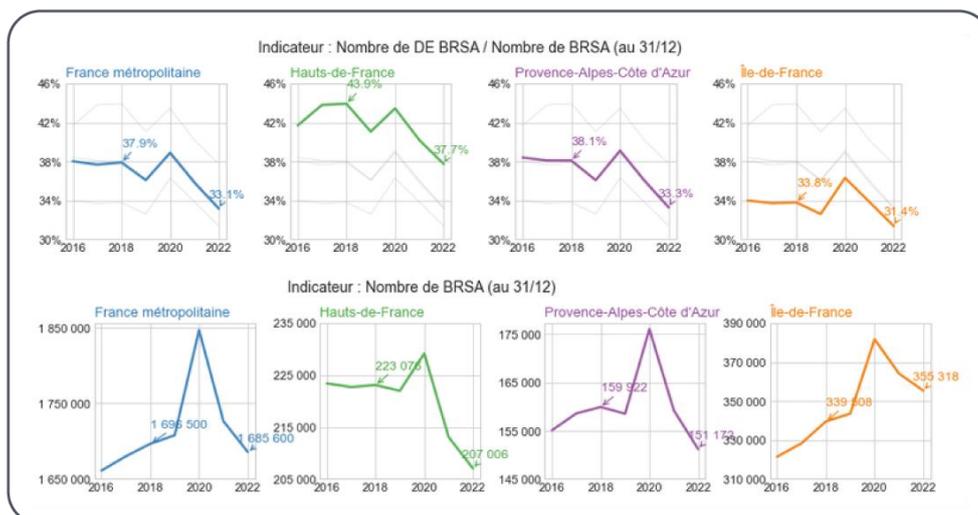
**Graphique n° 5 : évolution de la part des demandeurs d'emploi peu diplômés au RSA et de leurs entrées en formation – comparaisons régionales**



Source : juridictions financières, d'après données France Travail

- L'ensemble de ces évolutions interviennent dans un contexte où la part des demandeurs d'emploi parmi les bénéficiaires du RSA diminue entre 2018 et 2022 dans les trois régions étudiées comme à l'échelle nationale (comparaison de deux sources de données différentes).
- Le nombre de bénéficiaires du RSA dans leur ensemble baisse fortement à partir de 2021 dans les trois régions. La situation en Hauts-de-France se caractérise par un impact plus faible de la crise sanitaire sur l'augmentation du volume de bénéficiaires du RSA, mais une diminution légèrement supérieure à ce qui est constaté à l'échelle nationale par la suite.

**Graphique n° 6 : évolution de la part des demandeurs d'emploi  
 parmi les bénéficiaires du RSA et du nombre de bénéficiaires du RSA  
 – comparaisons régionales**



Source : juridictions financières, d'après données Open Data Drees, Open Data France Travail

## **Annexe n° 4 : sondages auprès de conseillers de France Travail, de conseillers de missions locales, d'organismes de formation et de chefs d'entreprises : résultats**

Les quatre questionnaires ont permis de recueillir au total un peu plus de 8000 réponses avec un taux de réponses exploitables (c'est-à-dire complètes) de près de deux-tiers (63 %).

**Tableau n° 1 : populations interrogées et taux de réponse**

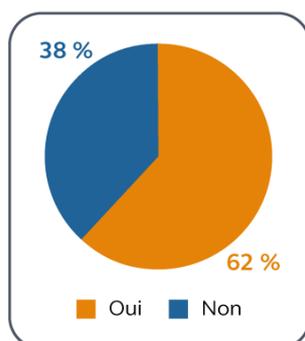
	<b>Destinataires</b>	<b>Réponses</b>	<b>%</b>	<b>Exploitables</b>	<b>%</b>
<i>Conseillers de France Travail</i>	30 168	5 737	19,0	3 737	65 %
<i>Conseillers des Missions locales</i>	430	518	120,5	513	99 %
<i>Organismes de formation</i>	4 997	623	12,5	260	42 %
<i>Entreprises</i>	25 000	1 138	4,6	560	49 %
<i>Total</i>	60 595	8 016	13,2	5 070	63 %

*Source : juridictions financières*

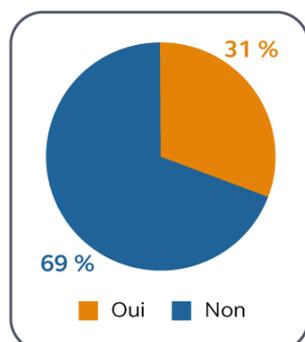
### **Analyse par type de répondant**

#### *Les conseillers de France Travail*

Les répondants au sondage auprès des conseillers de France Travail ont observé une augmentation du nombre des organismes de formation mais pas de leur taille.

**Graphique n° 7 : avez-vous observé une augmentation du nombre d'organismes de formation ?**

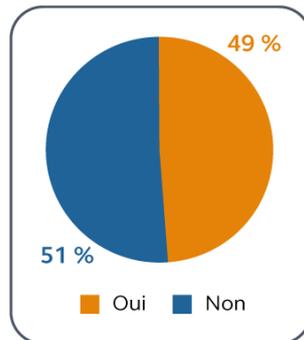
Source : juridictions financières

**Graphique n° 8 : avez-vous observé une augmentation de la taille des organismes de formation ?**

Source : juridictions financières

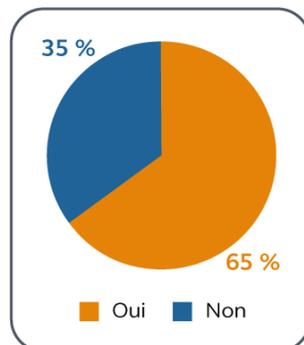
Selon les conseillers, les organismes de formation n'ont pas particulièrement mis en place des actions d'accompagnement de leurs stagiaires ; en revanche, ils ont préparé ces derniers à la formation. Les répondants ont par ailleurs été incités à mettre en place des parcours individualisés ainsi que des actions destinées à éviter les ruptures ou les abandons de parcours sans que les formations soient plus longues. Cet enrichissement de l'offre semble avoir entraîné une augmentation du coût des formations.

**Graphique n° 9 : les organismes de formation ont-ils mis en place des actions d'accompagnement des stagiaires ?**

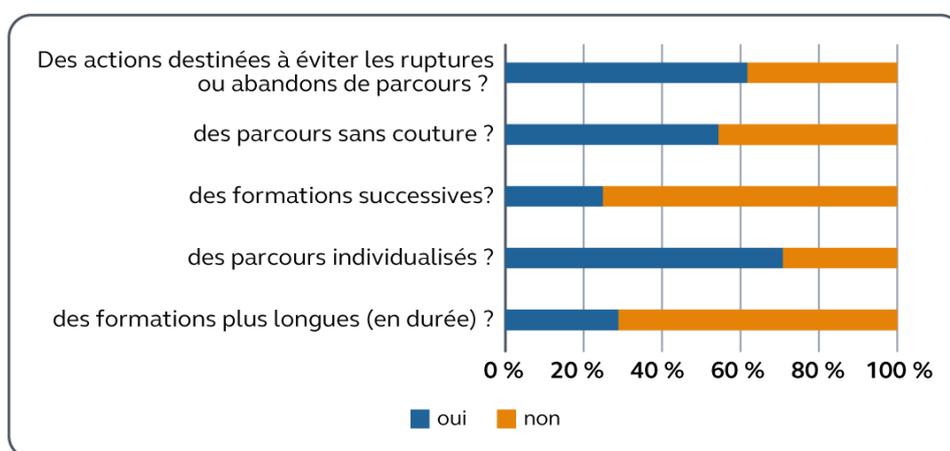


Source : juridictions financières

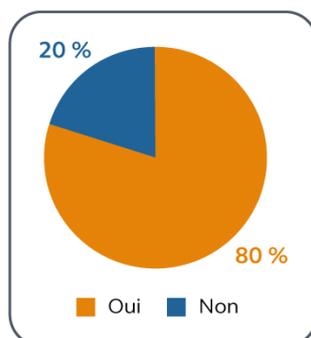
**Graphique n° 10 : les organismes de formation ont-ils mis en place des actions de préparation des stagiaires à la formation ?**



Source : juridictions financières

**Graphique n° 11 : avez-vous été incité depuis 2018 à mettre en place :**

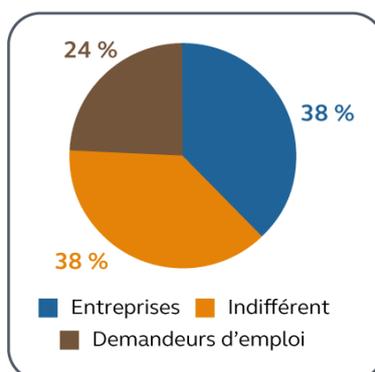
Source : juridictions financières

**Graphique n° 12 : avez-vous constaté une augmentation des coûts des formations par les organismes de votre territoire depuis 2018 ?**

Source : juridictions financières

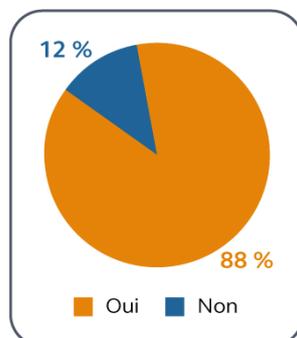
Les formations sont organisées tant répondre aux besoins de montée en compétences des demandeurs d'emploi que pour répondre aux besoins des entreprises, mêlant ainsi objectifs de court et de moyen terme. Par ailleurs, les répondants estiment avoir été davantage incités à orienter les demandeurs d'emploi vers des formations débouchant sur les secteurs d'activité prioritaires, tant au plan national que régional (alors même que ces priorités sont mal connues) mais aussi sur des métiers en tension.

**Graphique n° 13 : les formations que vous prescrivez répondent-elles aux besoins des :**



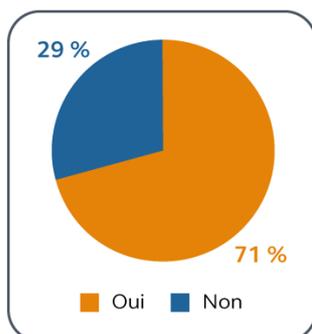
Source : juridictions financières

**Graphique n° 14 : avez-vous été incité à orienter davantage de demandeurs d'emploi vers des formations débouchant sur des emplois appartenant aux secteurs d'activité faisant l'objet des priorités nationales ou régionales ?**



Source : juridictions financières

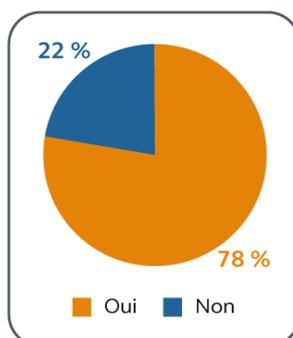
**Graphique n° 15 : les prescriptions de formation que vous avez effectuées au cours des années passées ont-elles répondu davantage aux besoins de recrutement dans les métiers en tension ?**



Source : juridictions financières

Les conseillers de France Travail, de façon surprenante, semblent connaître pour la moitié seulement d'entre eux les priorités nationales du PIC mais pas les priorités définies au plan régional. Enfin, les conseillers ayant répondu au sondage considèrent que les publics prioritaires en termes d'accès à la formation professionnelle ont été clairement définis.

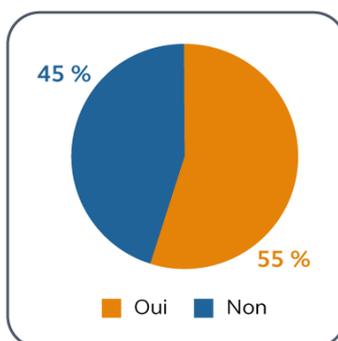
**Graphique n° 16 : au cours des années passées, les publics prioritaires en termes d'accès à la formation professionnelle ont-ils été clairement définis ?**



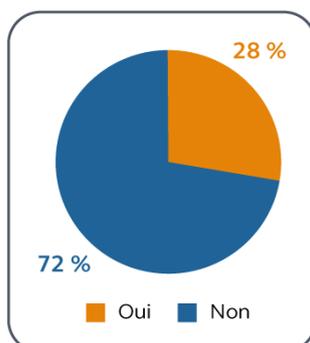
Source : juridictions financières

*Les conseillers des missions locales*

Les conseillers des missions locales ayant répondu au sondage ont constaté une augmentation du nombre d'organismes de formation mais pas de leur taille.

**Graphique n° 17 : avez-vous observé une augmentation du nombre d'organismes de formation ?**

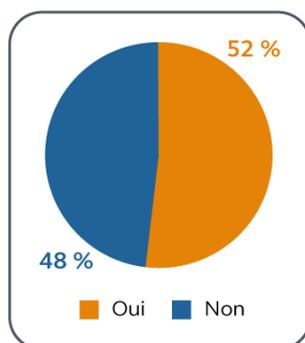
Source : juridictions financières

**Graphique n° 18 : avez-vous observé une augmentation de la taille des organismes de formation ?**

Source : juridictions financières

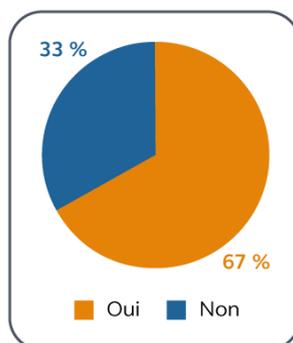
Les répondants estiment que les organismes de formation ont mis en place des actions d'accompagnement des stagiaires de la formation professionnelle ainsi que, de façon plus importante, des dispositifs de préparation à la formation en tant que telle. Les répondants estiment avoir été incités à mise en place des parcours individualisés ainsi que des actions destinées à éviter les ruptures ou les abandons de parcours, ce qui peut expliquer l'augmentation constatée des coûts de formation.

**Graphique n° 19 : les organismes de formation ont-ils mis en place des actions d'accompagnement des stagiaires ?**

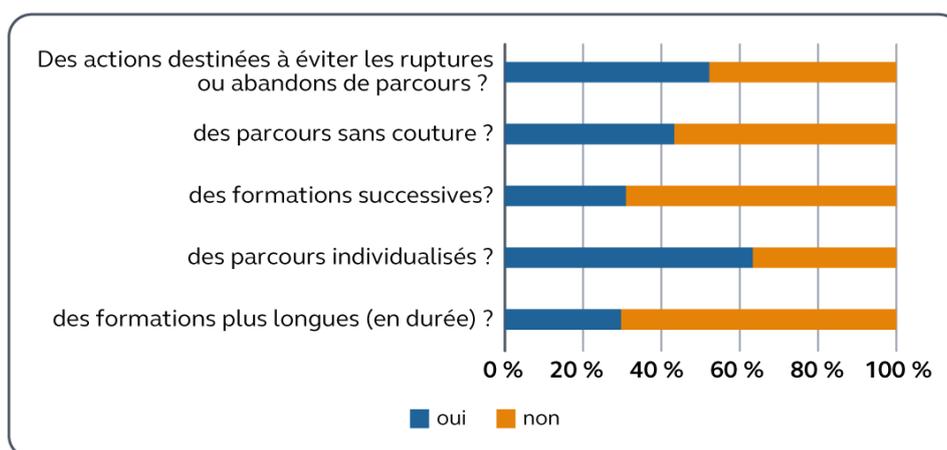


Source : juridictions financières

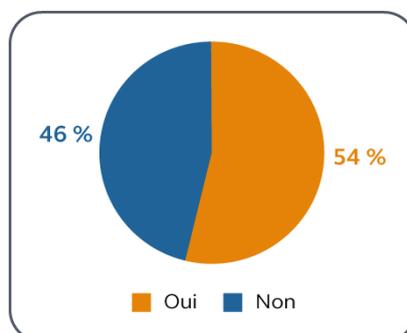
**Graphique n° 20 : les organismes de formation ont-ils mis en place des actions de préparation des stagiaires à la formation ?**



Source : juridictions financières

**Graphique n° 21 : avez-vous été incité depuis 2018 à mettre en place :**

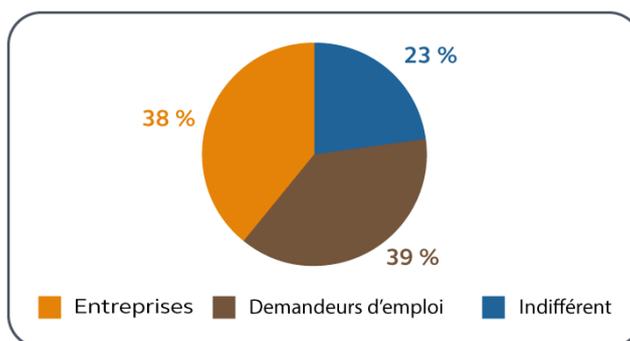
Source : juridictions financières

**Graphique n° 22 : avez-vous constaté une augmentation des coûts des formations par les organismes de votre territoire depuis 2018 ?**

Source : juridictions financières

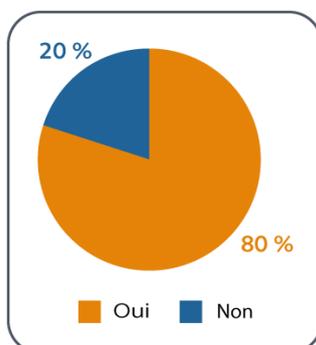
De l'avis des conseillers ayant répondu au questionnaire, les formations répondent, à parts égales, aux besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises. Par ailleurs, sans qu'ils ne puissent les identifier clairement, ni au plan national ni au plan régional, les conseillers des missions locales estiment que les formations prescrites correspondent aux secteurs prioritaires et permettent de répondre à la problématique des métiers en tension.

**Graphique n° 23 : les formations que vous prescrivez répondent-elles aux besoins des :**



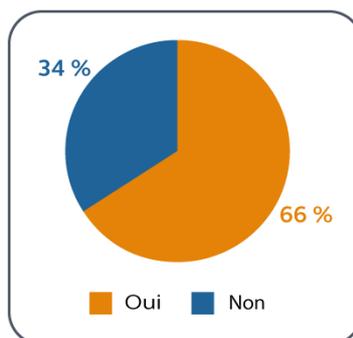
Source : juridictions financières

**Graphique n° 24 : avez-vous été incité à orienter davantage de demandeurs d'emploi vers des formations débouchant sur des emplois appartenant aux secteurs d'activité faisant l'objet des priorités nationales ou régionales ?**



Source : juridictions financières

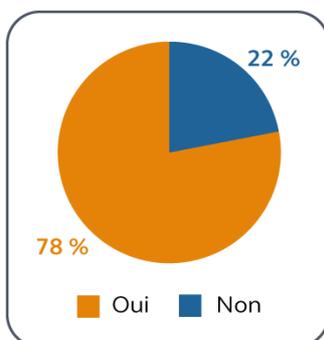
**Graphique n° 25 : les prescriptions de formation que vous avez effectuées au cours des années passées ont-elles répondu davantage aux besoins de recrutement dans les métiers en tension ?**



Source : juridictions financières

Enfin, les conseillers des missions locales considèrent avoir été bien informés de la nature des publics prioritaires du PIC.

**Graphique n° 26 : au cours des années passées, les publics prioritaires en termes d'accès à la formation professionnelle ont-ils été clairement définis ?**

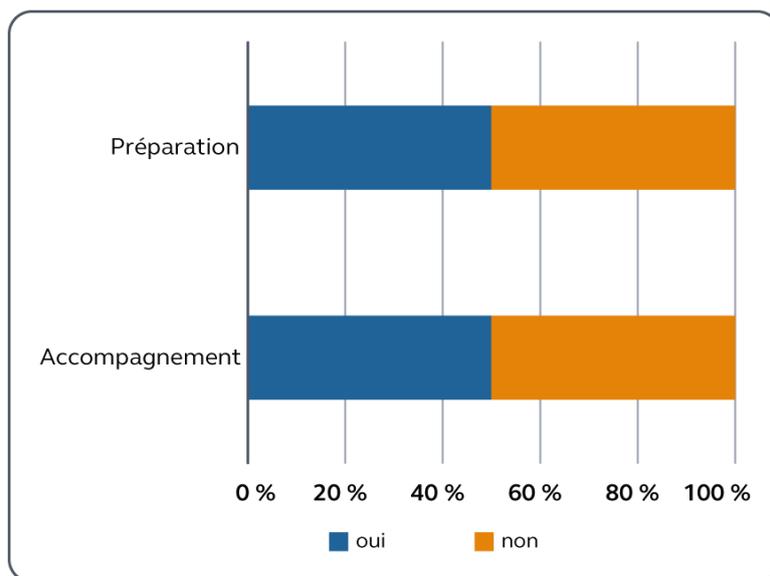


Source : juridictions financières

*Les organismes de formation*

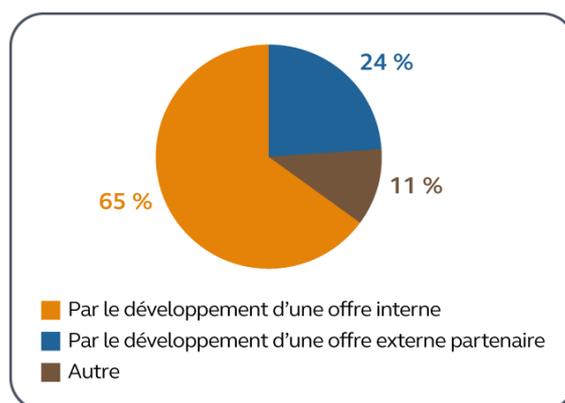
Les organismes de formation ayant répondu au sondage semblent avoir quelque peu fait varier leurs pratiques en amont de la formation proprement dite, par des actions d'accompagnement et de préparation et ce, grâce à la mobilisation de ressources internes.

**Graphique n° 27 : votre activité de formation des demandeurs d'emploi s'est-elle enrichie depuis 2018 de missions situées en amont de la délivrance de la formation :**



Source : juridictions financières

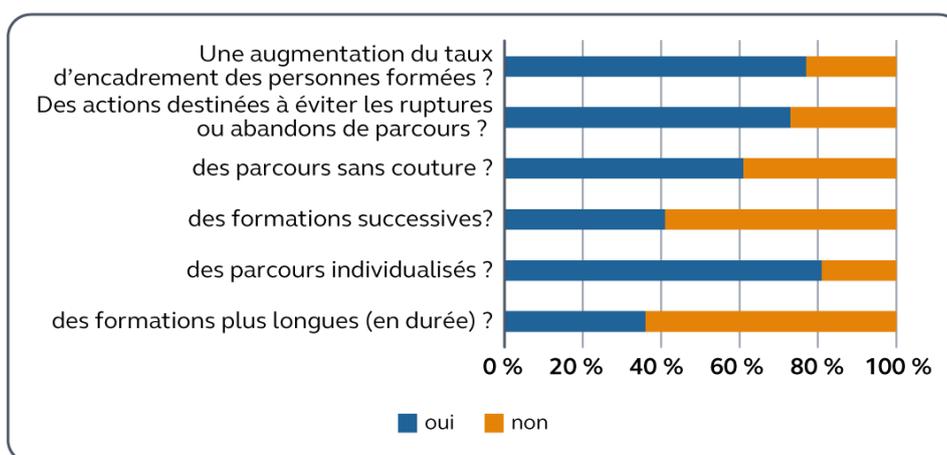
**Graphique n° 28 : si oui, comment votre offre s'est-elle enrichie ?**



Source : juridictions financières

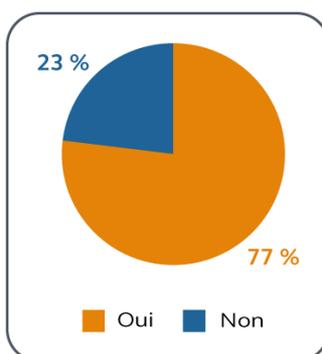
Concernant la formation en tant que telle, les organismes de formation répondants ont mis en œuvre des parcours individualisés, ont accru le taux d'encadrement de leurs stagiaires ainsi que des actions destinées à éviter les ruptures ou les abandons de parcours et des parcours sans couture. ces évolutions de nature structurelle se sont traduites par une augmentation du coût des formations.

**Graphique n° 29 : estimez-vous avoir été incité depuis 2018 à proposer, pour vos stagiaires demandeurs d'emploi :**



Source : juridictions financières

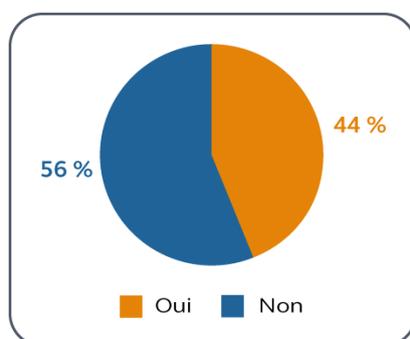
**Graphique n° 30 : avez-vous constaté une augmentation de vos coûts des formations des demandeurs d'emploi depuis 2018 ?**



Source : juridictions financières

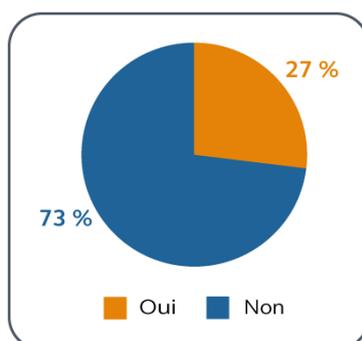
Les organismes de formation ont été accompagnés par les acheteurs de la formation, au tout premier plan desquels se trouve le Conseil régional. En revanche, ils n'associent que peu les entreprises de leur territoire à la conception de leurs dispositifs de formation et semblent ne pas identifier de priorités régionales en matière de formation.

**Graphique n° 31 : les employeurs de votre territoire sont-ils associés à la conception de vos dispositifs de formation des demandeurs d'emploi ?**



Source : juridictions financières

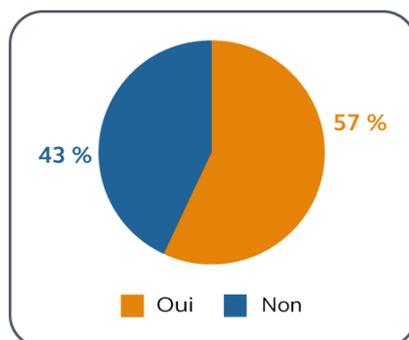
**Graphique n° 32 : les priorités nationales du PIC (écologie et numérique) ont-elles été complétées par des domaines propres à votre région ?**



Source : juridictions financières

Enfin, les organismes de formation ayant répondu au questionnaire estiment que le nombre de stagiaires demandeurs d'emploi issus des catégories les plus éloignées de l'emploi s'est accru depuis 2018.

**Graphique n° 33 : avez-vous constaté une augmentation depuis 2018 du nombre de stagiaires demandeurs d'emploi accédant à la formation et issus des catégories les plus éloignées de l'emploi?**



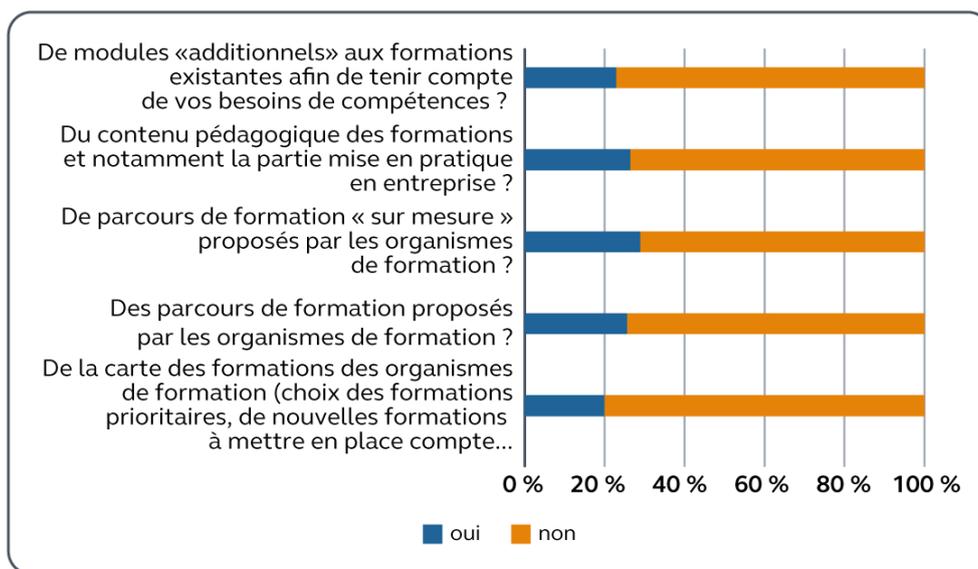
*Source : juridictions financières*

*Les entreprises*

Si les entreprises ayant répondu au sondage sont secondées par un responsable des ressources humaines ou un cabinet d'expertise-comptable, elles ne disposent généralement pas d'un centre de formation interne.

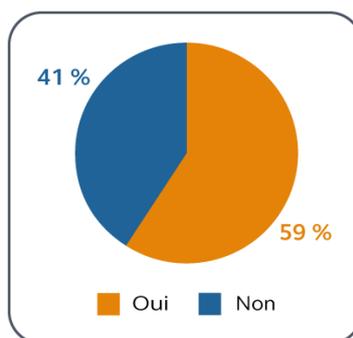
Si les entreprises ne sont pas associées à la construction des parcours de formation, elles considèrent néanmoins que l'offre de formation prend en compte les évolutions de leurs métiers et les problématiques de leur activité.

**Graphique n° 34 : votre entreprise est-elle invitée à participer à la construction de :**



Source : juridictions financières

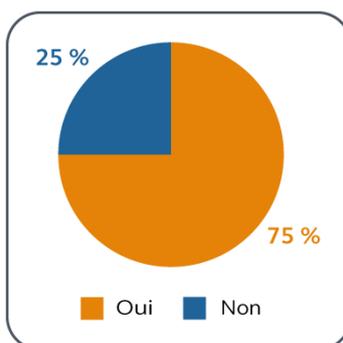
**Graphique n° 35 : l'offre de formation prend-elle en compte les évolutions des métiers et les problématiques de votre activité ?**



Source : juridictions financières

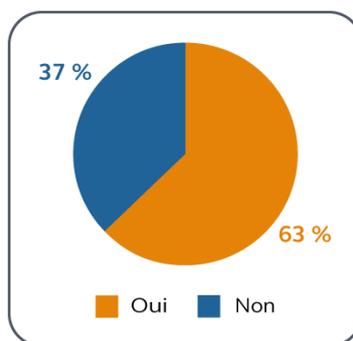
Les entreprises connaissent et ont rencontré le conseiller de France Travail qui leur est dédié et sont accompagnées dans la rédaction de leurs offres d'emplois, le recrutement et l'insertion des demandeur d'emploi éloignés du marché du travail.

**Graphique n° 36 : votre entreprise a-t-elle déjà rencontré le conseiller entreprises de Pôle emploi**



Source : juridictions financières

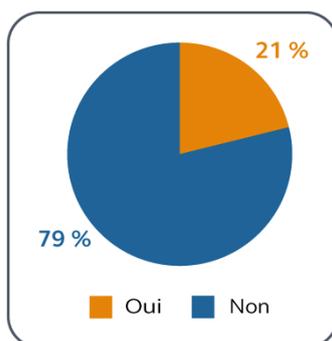
**Graphique n° 37 : votre entreprise est-elle accompagnée dans la rédaction des offres d'emploi, le recrutement et l'insertion des personnes particulièrement éloignées de l'emploi?**



Source : juridictions financières

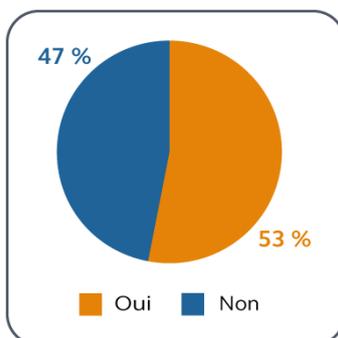
Les entreprises ne connaissent ni les priorités nationales ni les priorités régionales en matière de formation professionnelle et ce, de façon extrêmement nette. Elles jugent par ailleurs que l'offre de formation proposée par le Conseil régional n'est pas adaptée à leur situation et ce, alors qu'elles lui communiquent leurs besoins en termes de métiers et de compétences. Inadaptée à leurs besoins, l'offre de formation disponible localement semble toutefois de mieux en mieux prendre en compte les évolutions des métiers et les problématiques de l'activité des entreprises.

**Graphique n° 38 : l'offre de formation du conseil régional est-elle adaptée aux problématiques de votre secteur d'activité?**



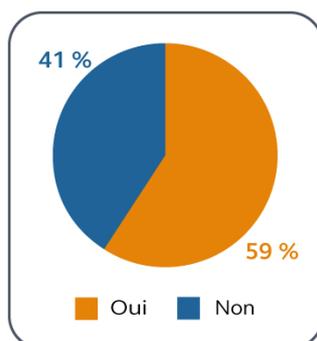
Source : juridictions financières

**Graphique n° 39 : communiquez-vous les besoins en métiers, en compétences et en formation de votre entreprise au conseil régional ou à Pôle emploi?**



Source : juridictions financières

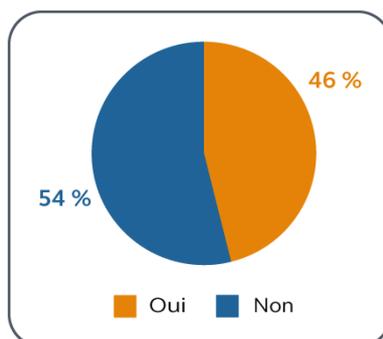
**Graphique n° 40 : l'offre de formation prend-elle en compte les évolutions des métiers et les problématiques de votre activité?**



Source : juridictions financières

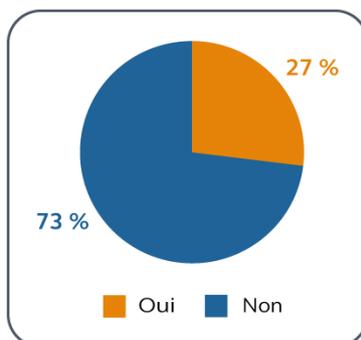
Les entreprises répondantes considèrent ne pas avoir été davantage incitées depuis 2018 à recruter des demandeurs d'emploi peu qualifiés sur les métiers en tension et qu'il n'est pas plus aisé aujourd'hui de recruter de telles personnes.

**Graphique n° 41 : pensez-vous avoir été depuis 2018 en mesure de recruter davantage de demandeurs d'emploi peu qualifiés sur des métiers en tension?**



Source : juridictions financières

**Graphique n° 42 : pensez-vous qu'il soit plus facile aujourd'hui qu'en 2018 de recruter des personnes peu qualifiées qui ont suivi une action de formation ?**



Source : juridictions financières

### Analyse par question évaluative

Il est proposé ci-dessous une présentation synthétique des réponses par le prisme des questions évaluatives identifiées au démarrage des travaux.

*Première question évaluative : « Le PIC a-t-il transformé le système de formation ? »*

Les conseillers de France Travail et des Missions locales, dans des proportions très proches, ont observé une augmentation du nombre d'organismes de formation mais pas de leur taille, ce qui peut suggérer que le maillage territorial s'est renforcé depuis la mise en œuvre du PIC. Selon les conseillers de France Travail, les organismes de formation n'ont pas particulièrement mis en place des actions d'accompagnement de leurs stagiaires ; en revanche, ils ont préparé ces derniers à la formation. De l'avis des conseillers des Missions locales, outre des actions de préparation, les organismes de formation ont mis en place des actions d'accompagnement, cette divergence de vue pouvant peut-être s'expliquer par les plus grandes difficultés que rencontrent les jeunes suivis par les Missions qui n'ont jamais fréquenté le marché du travail. Les conseillers de France Travail et des Missions locales ont par ailleurs été incités à mettre en place des parcours individualisés ainsi que des actions destinées à éviter les ruptures ou les abandons sans que les formations soient plus longues. Cet enrichissement de l'offre semble avoir entraîné une augmentation du coût des formations, constatée par l'ensemble des acteurs.

Les organismes de formation confirment avoir quelque peu fait varier leurs pratiques en amont de la formation proprement dite, par des actions d'accompagnement et de préparation et ce, grâce à la mobilisation de ressources internes. Concernant la formation en tant que telle, les

organismes ont mis en œuvre des parcours individualisés, ont accru le taux d'encadrement de leurs stagiaires ainsi que des actions destinées à éviter les ruptures ou les abandons de parcours et des parcours sans couture.

Les organismes de formation estiment avoir été accompagnés par les acheteurs de la formation, avant tout par le conseil régional. En revanche, ils n'associent que peu les entreprises de leur territoire à la conception de leurs dispositifs de formation, ce que confirment les entreprises. Selon ces dernières, l'offre de formation proposée par le conseil régional n'est pas adaptée à leur situation et ce, alors qu'elles lui communiquent leurs besoins en termes de métiers et de compétences. Inadaptée à leurs besoins, l'offre de formation disponible semble toutefois de mieux en mieux prendre en compte les évolutions des métiers et les problématiques de l'activité des entreprises. Ces dernières connaissent et ont rencontré le conseiller de France Travail qui leur est dédié et sont accompagnées dans la rédaction de leurs offres d'emplois, le recrutement et l'insertion des demandeur d'emploi éloignés du marché du travail.

*Deuxième question évaluative : « Les publics cibles ont-ils été atteints ? »*

De façon assez surprenante, ni les conseillers des Missions locales ni les conseillers de France Travail ne semblent véritablement connaître les priorités nationales et régionales du PIC, ce qui peut témoigner d'un manque de communication institutionnelle, notamment au plan local où le pilotage du Plan a pu être complexe à mettre en œuvre. Les entreprises ne connaissent absolument pas ces priorités, au contraire des organismes de formation qui ont pu, dès lors, adapter leur offre.

De l'avis des conseillers de France Travail, les formations sont organisées tant pour répondre aux besoins de montée en compétences des demandeurs d'emploi que pour répondre aux besoins des entreprises, mêlant ainsi objectifs de court et de moyen terme ; c'est aussi l'avis des conseillers des Missions locales. Par ailleurs, les conseillers de France Travail ainsi que les conseillers des Missions locales estiment avoir été davantage incités à orienter les demandeurs d'emploi vers des formations débouchant sur les secteurs d'activité prioritaires, tant au plan national que régional (alors même que ces priorités sont mal connues) mais aussi sur des métiers en tension. Pour leur part, les entreprises considèrent ne pas avoir été davantage incitées depuis 2018 à recruter des demandeurs d'emploi peu qualifiés sur les métiers en tension.

Tant les conseillers de France Travail que ceux des Missions locales connaissent les publics identifiés comme prioritaires par le PIC, ce que les entretiens menés dans les régions confirment. Les organismes de formation constatent majoritairement une augmentation depuis 2018 du nombre de stagiaires demandeurs d'emploi accédant à la formation et issus des catégories les plus éloignées de l'emploi. En revanche, les entreprises considèrent ne pas avoir été davantage incitées depuis 2018 à recruter des demandeurs d'emploi peu qualifiés sur les métiers en tension et, surtout, qu'il n'est pas plus aisé aujourd'hui de recruter de telles personnes.

## **Annexe n° 5 : effet sur l'excédent brut d'exploitation (EBE) des organismes de formation prestataires dans le cadre du PIC (2019-2022) en Île-de-France, Hauts-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur : modélisation économétrique**

### **La santé économique des organismes de formation**

En s'appuyant sur les comptes de résultat des organismes de formation, les juridictions financières ont évalué l'effet du PIC sur les résultats financiers des organismes bénéficiaires des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca), Île-de-France (IdF) et Hauts-de-France (HdF) entre 2019 et 2022.

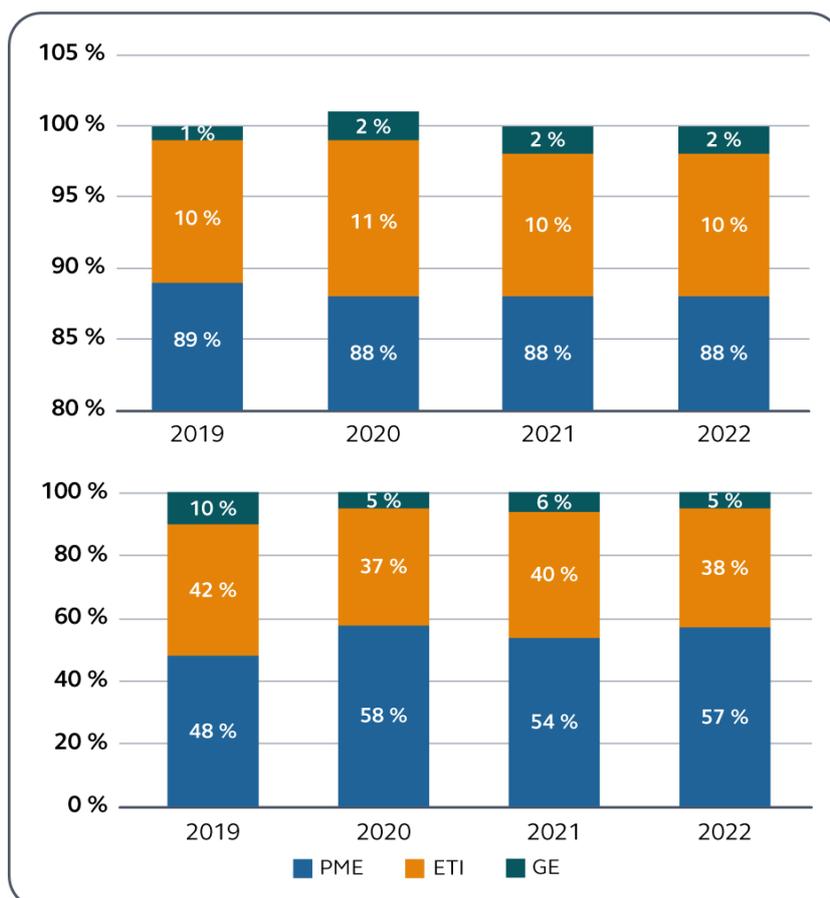
*Les organismes de formation bénéficiaires du PIC sont essentiellement de petite taille*

En 2020, les petites et moyennes entreprises (PME)<sup>2</sup> représentent près de 88 % des bénéficiaires du PIC pour 57 % des montants. Les entreprises de taille intermédiaire (ETI), par contraste, représentent 11 % des bénéficiaires et 37 % des montants, tandis que les grandes entreprises (GE) représentent seulement 2 % des bénéficiaires et 5 % des montants. Ces pourcentages sont relativement stables entre 2019 et 2022.

---

<sup>2</sup> Au sens de la Loi de modernisation de l'économie (LME).

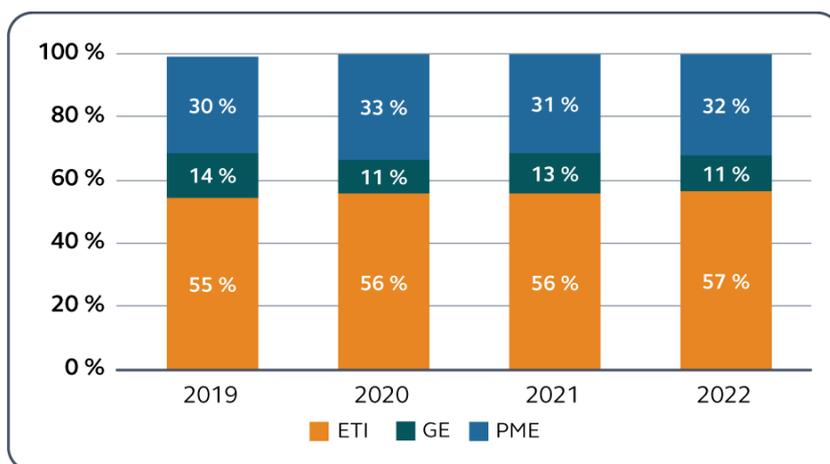
**Graphique n° 43 : répartition des bénéficiaires par taille d'entreprise (LME)**



Source : comptes de résultat extraits des bénéfices industriels et commerciaux transmis par la DGFIP. Traitement : juridictions financières.

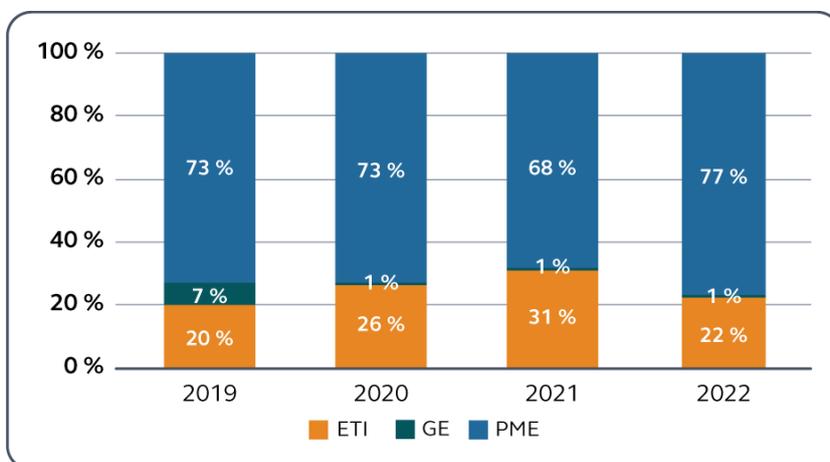
Au niveau régional, plus de la moitié des montants versés par le conseil régional des HdF a bénéficié aux ETI alors que ce sont les PME qui perçoivent la très grande majorité des montants en IdF et en Paca.

**Graphique n° 44 : répartition des montants versés en région Hauts-de France**



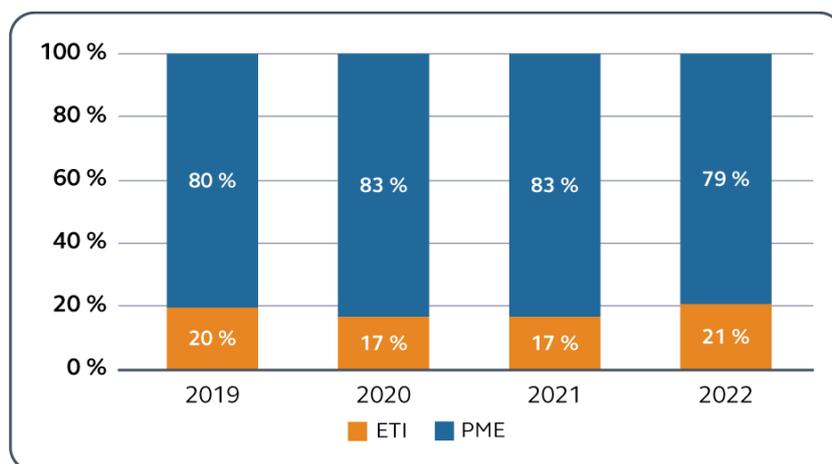
Source : BIC IS (DGFIP), données des bénéficiaires du PIC de la région HdF  
Traitement : juridictions financières.

**Graphique n° 45 : répartition des montants versés en région PACA**



Source : BIC IS (DGFIP), données des bénéficiaires du PIC de la région Paca  
Traitement : juridictions financières.

**Graphique n° 46 : répartition des montants versés  
en région Île-de-France**



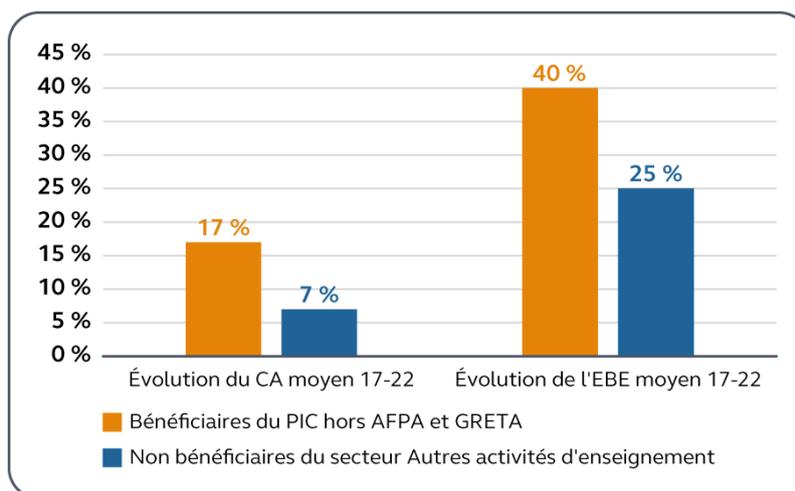
Source : BIC IS (DGFIP), données des bénéficiaires du PIC de la région IdF  
Traitement : juridictions financières.

*L'activité et la rentabilité des organismes de formation bénéficiaires  
sont soutenues par le PIC*

Il apparaît d'abord que les bénéficiaires du PIC ont connu une croissance de leur chiffre d'affaires (CA) moyen et de leur excédent brut d'exploitation (EBE) moyen plus importante que le reste du secteur de la formation professionnelle<sup>3</sup> entre 2019 et 2022. En particulier, le CA moyen des organismes de formation bénéficiaires a augmenté de 17 % entre 2017 et 2022, soit 2,5 fois plus que le reste du secteur. Cette hausse de l'activité s'est accompagnée d'une hausse de la rentabilité (EBE) de 40 %, soit près du double de l'évolution constatée dans le reste du secteur.

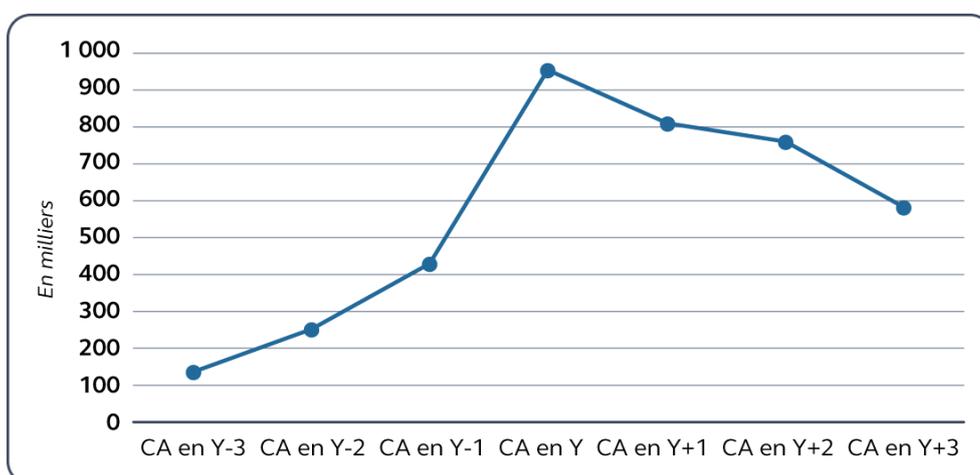
<sup>3</sup> Le secteur de la formation professionnelle est ici défini par le groupe « 85.5 : Autres activités d'enseignement » de la NAF de l'Insee.

**Graphique n° 47 : évolution de l'EBE et du CA des bénéficiaires du Pric et du reste du secteur de la formation professionnelle**



Sources : BIC IS (DGFIP), données des bénéficiaires du PIC des régions IdF, HdF et Paca  
Traitement : juridictions financières.

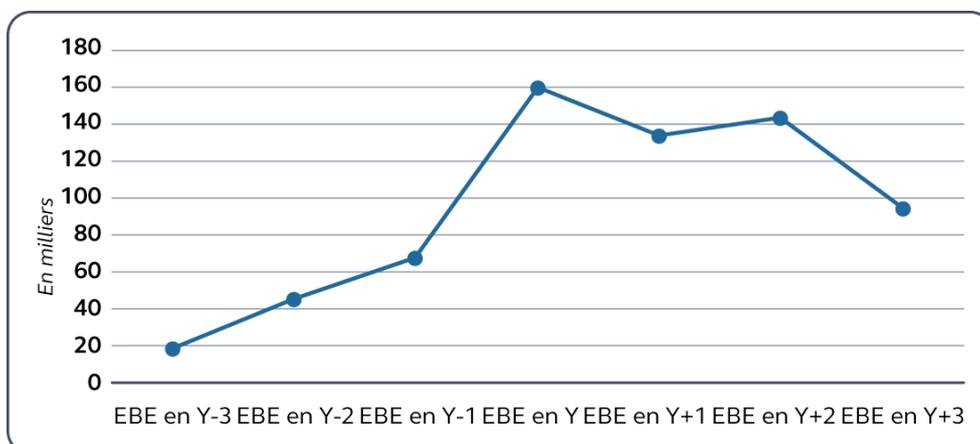
Le PIC semble être la raison de cette hausse relativement importante de ces deux indicateurs de santé financière des bénéficiaires. En effet, en moyenne, le CA moyen est plus important après le premier versement du PIC. Il passe de 428 000 € en moyenne l'année précédant le PIC à 951 000 € l'année du PIC puis à environ 760 000 € deux ans après le premier versement. Ce constat est le même sur l'EBE.

**Graphique n° 48 : évolution du CA moyen avant-après le PIC**

Sources : BIC IS (DGFIP), données des bénéficiaires du PIC des régions IdF, HdF et Paca. Traitement : juridictions financières.

Note de lecture : l'année Y est l'année où l'entreprise reçoit le premier versement PIC.

Méthodologie : sont étudiés ici les bénéficiaires du PIC entre 2019 et 2022. La même population d'entreprise, soit 1296 entreprises, est étudiée sur toute la période entre Y-3 et Y+3 afin de raisonner à périmètre constant.

**Graphique n° 49 : évolution de l'EBE moyen avant-après le PIC**

Sources : BIC IS (DGFIP), données des bénéficiaires du PIC des régions IdF, HdF et Paca. Traitement : juridictions financières.

Note de lecture : l'année Y est l'année où l'entreprise reçoit le premier versement PIC.

Méthodologie : sont étudiés ici les bénéficiaires du PIC entre 2019 et 2022. La même population d'entreprise, soit 1296 entreprises, est étudiée sur toute la période entre Y-3 et Y+3 afin de raisonner à périmètre constant.

Cette approche descriptive conforte l'hypothèse d'un effet positif du PIC sur la rentabilité des bénéficiaires, mais elle n'écarte pas un potentiel biais de sélection : les bénéficiaires du PIC pourraient, avant même de bénéficier du PIC, avoir été des structures particulièrement dynamiques et avoir été sélectionnées pour cette même raison.

Afin d'écarter ce biais potentiel et dépasser la simple corrélation temporelle, une estimation de l'effet causal du PIC peut être réalisée à l'aide d'un modèle économétrique appelé « différence de différences » (Callaway et Sant'Anna<sup>4</sup>, 2021). Ce modèle permet d'estimer l'effet du PIC sur l'EBE en calculant la différence entre l'EBE moyen de la population de bénéficiaires du PIC entre 2019 et 2022<sup>5</sup> et l'EBE moyen de la population témoin composée d'organismes de formation en tout point comparable aux bénéficiaires.

Il ressort de cette analyse contrefactuelle que le PIC a eu un effet significativement positif sur l'EBE des bénéficiaires d'environ +81 000 € en moyenne<sup>6</sup> la première année du premier versement du PIC et de + 112 000 € en moyenne deux ans après le premier versement. En d'autres termes, un organisme de formation a eu un gain net d'EBE moyen de 81 000€ la première année après avoir bénéficié du PIC et spécifiquement grâce à cela. Cet effet est estimé comparativement à des organismes de formation non bénéficiaires et comparables sur la base de variables de contrôle<sup>7</sup>.

À titre d'exemple, l'effet sur l'EBE est présenté sur le graphique ci-dessous pour la population d'organismes bénéficiaires du PIC en 2019<sup>8</sup>. L'effet sur l'EBE est direct dès le versement du PIC avec un gain d'EBE moyen d'environ + 100 000 € par rapport aux non-bénéficiaires comparables. Cette hausse chute durant l'année 2020 marquée par le début de la crise de la Covid puis atteint un niveau de + 132 000 € en 2021.

---

<sup>4</sup> Brantly Callaway, Pedro H.C. Sant'Anna, Difference-in-Differences with multiple time periods, *Journal of Econometrics* (2021).

<sup>5</sup> La population de bénéficiaires est constituée de toutes les entreprises ayant reçu un versement du PIC entre 2019 et 2022. La date de traitement est définie comme la première année de versement du PIC.

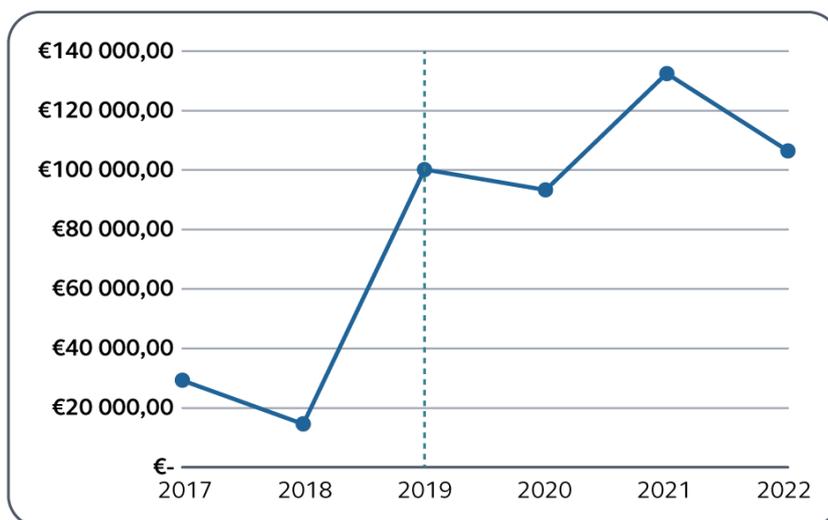
<sup>6</sup> À titre de comparaison, l'EBE moyen d'un bénéficiaire du PIC est de 170 000 € et de 52 000 € pour les non-bénéficiaires du secteur de la formation professionnelle.

<sup>7</sup> Les variables de contrôle du modèle sont la région d'implantation et la taille d'effectifs (moins de 50 salariés, entre 50 et 250 salariés et plus de 250 salariés).

<sup>8</sup> Des précisions méthodologiques, en particulier l'hypothèse des tendances parallèles, sont présentées en annexe n°13.

En synthèse, l'analyse descriptive couplée à l'estimation économétrique permettent de conclure de façon très vraisemblable quant à l'effet positif du PIC sur la rentabilité des bénéficiaires dans les régions considérées.

**Graphique n° 50 : estimation du gain d'EBE moyen d'être bénéficiaire du PIC en 2019**



Sources : BIC IS (DGFIP), données des bénéficiaires du PIC des régions IdF, HdF et Paca  
 Traitement : juridictions financières.

Remarque : l'effet estimé est significatif en 2019 et 2021. Le test de Wald des tendances parallèles est valide.

### Spécifications économétriques

La Cour a pu croiser la liste des bénéficiaires du PIC, transmises par les régions Paca, Ile-de-France et Hauts-de-France, avec leurs comptes de résultat présents dans les bénéfices industriels et commerciaux (DGFIP).

Concernant les organismes de formation bénéficiaires, seulement 60 % des comptes de résultat des bénéficiaires ont pu être extraits, le reste des organismes ne déclarant pas aux BIC IS (cas d'associations 1901 ou d'établissements publics par exemple).

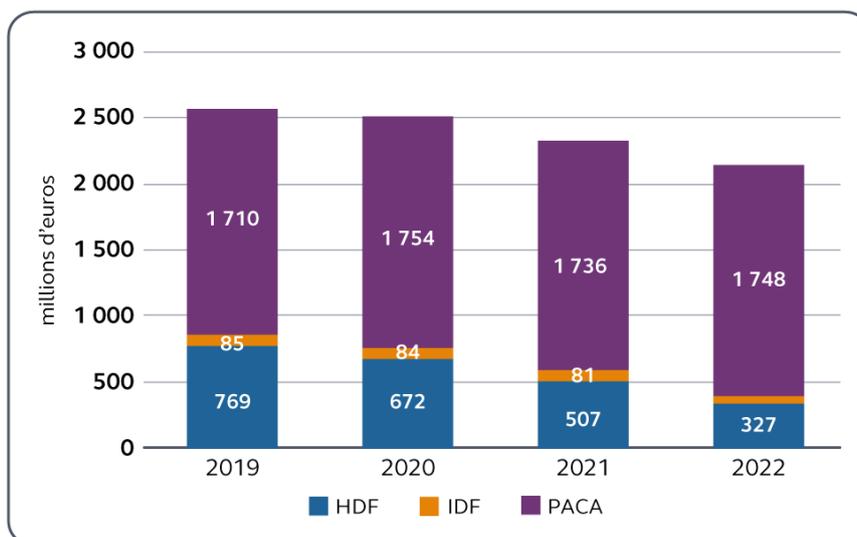
La santé financière des bénéficiaires du PIC est comparée au reste du secteur, défini par le groupe « 85.5 : Autres activités d'enseignement » de la NAF de l'Insee.

**Tableau n° 1 : panorama des données mobilisées**

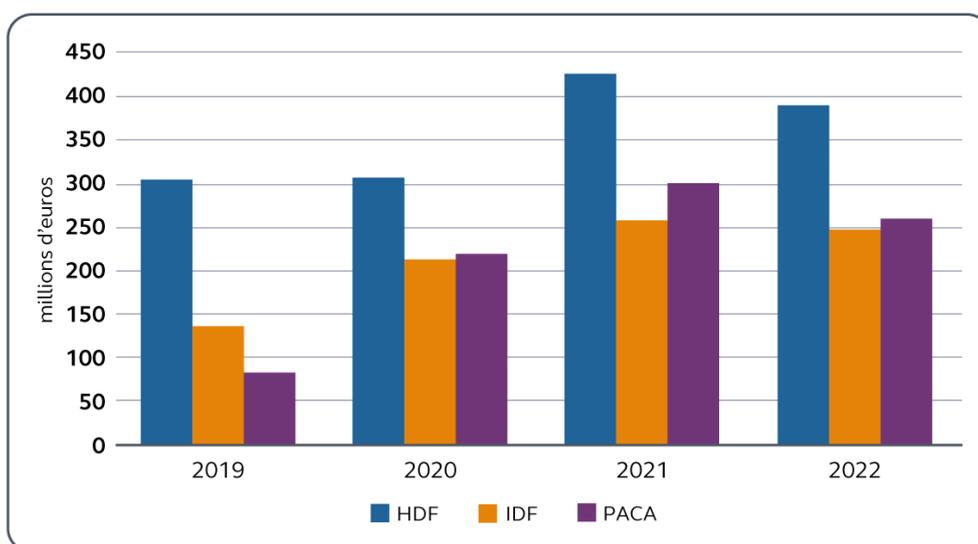
<i>Base de données</i>	<b>Fournisseur</b>	<b>Période considérée</b>	<b>Variables d'intérêt</b>	<b>Limites</b>
BIC IS	DGFIP	2019-2022	EBE et CA	Les entreprises individuelles déclarant l'IS ne sont pas disponibles.
Liste des bénéficiaires du PIC	Régions Paca, IdF et HdF	2019-2022	Montant et date de versement du PIC	

Source : juridictions financières

Le nombre de bénéficiaires du PIC est le plus important en 2019 et 2020 et diminue progressivement, en particulier à partir de 2022.

**Graphique n° 51 : évolution du nombre de bénéficiaires**

Source : juridictions financières, d'après données transmises par les conseils régionaux des Hauts-de-France, d'Île-de-France et la Direction régionale de France Travail Paca

**Graphique n° 52 : évolution des montants versés par région**

Source : juridictions financières, d'après données transmises par les Conseils régionaux des Hauts-de-France, d'Île-de-France et la Direction régionale de France Travail Paca

*Modélisation économétrique : modèle différence de différence avec plusieurs périodes de traitement*

La Différence de Différences (DiD) est une méthode économétrique utilisée pour estimer l'effet causal d'une intervention ou d'un traitement sur une variable de résultat quelconque lorsque l'on dispose de données avant et après ce traitement, ainsi que d'un groupe de contrôle non exposé au traitement. En calculant la différence entre la variable de résultat observée avant et après le traitement pour chaque groupe traité et de contrôle, la méthode isole l'effet sur la variable de résultat résultant simplement de différences préexistantes au traitement entre les deux groupes. Puis, en calculant la différence entre les deux groupes cette fois des différences obtenues précédemment, la méthode contrôle pour l'effet potentiel sur la variable de résultat d'événements exogènes intervenus dans le même temps que le traitement et sans qu'ils soient causés par ce dernier.

Comparativement à une méthode par régression linéaire, la méthode des Doubles Différences permet ainsi de contrôler plus avant pour des « covariables » potentiellement omises, et variables entre les individus traités et contrôle, mais a priori invariantes dans le temps.

Elle s'assure également que les tendances d'évolution de la variable de résultat (en l'occurrence l'EBE) antérieures au traitement (ici bénéficié

du PIC) soient similaires entre les groupes traités et de contrôle. Cette hypothèse de tendances parallèles, nécessaire à la validité de la DiD, aide en effet à s'assurer que le groupe de contrôle soit suffisamment comparable au groupe traité, l'effet estimé étant plus susceptible d'être causal.

Le modèle standard, dit en 2x2, se compose de deux groupes (traitement et contrôle) et de deux périodes (avant et après l'intervention).

Ici, l'équation du modèle DiD avec deux périodes peut être représentée comme suit :

$$Y_{it} = \alpha + \beta_1 * Post_t + \beta_2 * PIC_t + \beta_3 * (Post_t * PIC_t) + \varepsilon_{it}$$

où :

$Y_{it}$  est l'EBE de l'organisme de formation  $i$  à la période  $t$  ;

$PIC_t$  est une variable binaire égale à 1 pour le groupe d'organismes bénéficiaires du PIC (dit groupe traité) et 0 pour le groupe témoin.

$Post_t$  est une variable binaire égale à 1 lorsque l'on se situe après le premier versement du PIC et 0 lorsque l'on se situe avant l'obtention du PIC;

$(Post_t * PIC_t)$  est l'interaction entre la période et le groupe d'organismes considéré. Cette variable binaire est égale à 1 lorsque l'on s'intéresse aux bénéficiaires ce après leur traitement. Le coefficient associé  $\beta_3$  capture ainsi l'effet causal du traitement, en comparant la différence avant/après l'intervention entre le groupe de traitement et le groupe de contrôle ;

$\alpha$  est l'ordonnée à l'origine ;

$\varepsilon_{it}$  est le terme d'erreur.

Dans notre cas, le traitement, c.à.d. bénéficiaire du PIC, peut en réalité intervenir à différents moments selon les bénéficiaires, et non plus à une seule et même date pour tous les individus traités. Ce faisant, la Cour s'appuie sur le modèle de Doubles Différences de Callaway et Sant'Anna (2020) spécifiquement adapté au cas d'un traitement intervenant à des périodes multiples selon les individus.

Ce modèle estime l'effet causal moyen d'être bénéficiaire du PIC sur l'EBE pour chaque groupe de bénéficiaires  $g$  défini par leur année du premier versement du PIC, et pour chaque année  $t$  qui suit le premier versement. Cet effet spécifique à chaque cohorte de bénéficiaires  $g$  et à chaque année postérieure à leur traitement est noté ATT ( $g,t$ ). Le modèle dispose ainsi d'autant de groupes de traitement (et estime autant d'effets associés) que d'années de traitement (identifiées par le premier versement du PIC pour un bénéficiaire).

Le calcul effectué afin d'estimer chaque effet  $ATT(g,t)$  sur l'EBE est donné ci-après :

$$ATT_{dr}^{nev}(g,t) = E\left[\left(\frac{G_g}{E[G_g]} - \frac{\frac{p_g(X) C}{1 - p_g(X)}}{E\left[\frac{p_g(X) C}{1 - p_g(X)}\right]}\right)(Y_t - Y_{g-1} - m_{g,t}^{nev}(X))\right]$$

Où  $Y_t$  correspond ici à l'EBE de l'organisme de formation en question l'année  $t$  ;  $G_g$  est une variable binaire égale à 1 si l'organisme bénéficie du PIC pour la première fois l'année  $g$ , et 0 si elle est considérée comme ne bénéficiant jamais du PIC ;  $C$  est la variable binaire réciproque égale à 1 si l'organisme fait partie du groupe d'entreprises n'étant jamais bénéficiaires et 0 sinon. Enfin,  $m_{g,t}^{nev}$  correspond à la différence d'EBE attendue entre l'année précédant l'obtention du PIC du groupe de bénéficiaires considéré ici (soit l'année  $g-1$ ) et l'année  $t$ , ce pour les entreprises n'étant jamais bénéficiaires et étant donné leurs caractéristiques  $X$  en  $g-1$ .

Les caractéristiques  $X$  servant de covariables dans le modèle sont les suivantes :

La région d'implantation de l'entreprise ;

La tranche d'effectifs (moins de 50 salariés, entre 50 et 250 salariés et plus de 250 salariés).

À nouveau, l'estimation de l'effet sur l'EBE pour chaque année de début de traitement  $g$  requiert de rendre comparables, au maximum, les deux groupes d'organismes de formation considérés. Pour ce faire, chaque organisme du groupe de contrôle est pondéré par l'inverse de son score de propension à être bénéficiaire du PIC, noté  $p_g(X)$  dans l'équation qui précède. Ce score décrit la probabilité pour un organisme de bénéficier du PIC pour la première fois l'année  $g$ , ce étant donné ses caractéristiques  $X$  observées en  $g-1$ , et son appartenance au groupe d'organismes bénéficiaires  $g$  ou, alternativement, au groupe de contrôle. Il s'exprime de la sorte :

$$p_g(X) = P(G_g = 1 \mid X, G_g + C = 1)$$

La pondération par l'inverse de ce score permet de s'assurer que les organismes du groupe de contrôle dont les caractéristiques s'avèreraient particulièrement différentes de celles des organismes bénéficiaires, et pour lesquelles la différence d'EBE potentielle entre les deux groupes pourrait ainsi liée à ces dissimilarités structurelles plutôt qu'à l'effet du PIC per se, aient une importance moindre au moment d'estimer l' $ATT(g,t)$  pour les

organismes en question. Ainsi, la méthode s'assure qu'en moyenne, le groupe d'organismes du groupe de contrôle pris dans sa totalité ressemble à celui des bénéficiaires, ce en créant une pseudo-population dans laquelle la distribution des covariables est similaire entre les deux groupes. En tenant compte de ces différences dans la probabilité d'être bénéficiaire en amont, elle permet de remédier au biais de sélection déjà évoqué.

Les dénominateurs  $E[G_g]$  et  $E\left[\frac{p_g(X)C}{1-p_g(X)}\right]$  garantissent simplement que la somme des poids est égale à 1 (poids stabilisés). Cela permet d'éviter des poids trop importants qui peuvent se produire si les scores de propension sont très proches de 1 ou de 0.

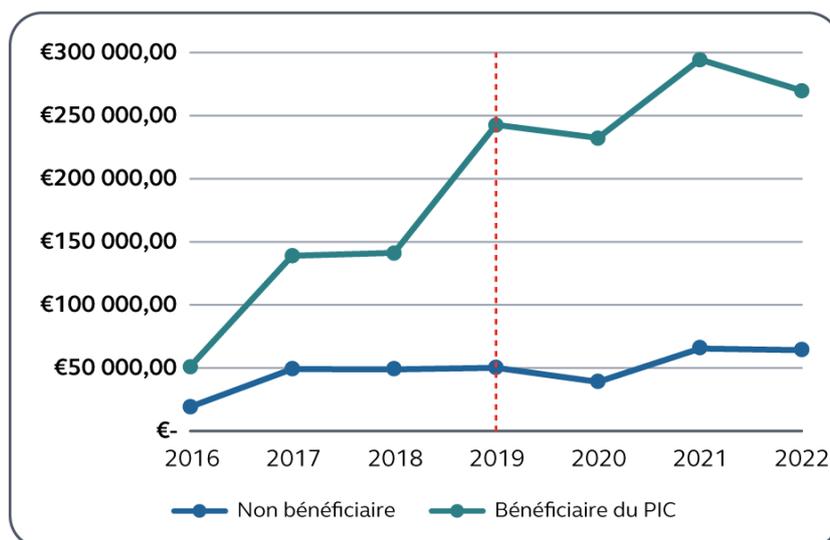
Enfin, le terme  $Y_t - Y_{g-1} - m_{g,t}^{nev}(X)$  représente la différence d'EBE entre l'année g-1 et t pour les bénéficiaires en g, ajustée par l'évolution d'EBE attendue pour les non bénéficiaires  $m_{g,t}^{nev}(X)$  (l'indicateur est défini plus haut) de façon à contrôler pour les variations d'EBE liées aux seules covariables X et ainsi isoler l'effet sur l'EBE entre ces deux dates propre au fait d'obtenir le PIC.

La méthode est dite « doublement robuste » car elle permet une estimation non biaisée de l'ATT(g,t) si le modèle de score de propension  $p_q(X)$  ou le modèle de régression de l'EBE  $m_{g,t}^{nev}(X)$  (semblable à celui réalisé précédemment, et visant à expliquer/prédire l'EBE par un ensemble de facteurs y compris d'être bénéficiaire du PIC) est correctement spécifié.

De là, la méthode proposée par Callaway et Sant'Anna permet également d'estimer un effet agrégé d'obtenir le PIC sur l'EBE toutes années de début de traitement g confondues, et ce à 1, 2 et 3 ans après l'année du traitement.

À titre de précision, l'hypothèse de tendances parallèles nécessaire à la validité du modèle de DiD se trouvait bien vérifiée pour l'ensemble des cohortes d'organismes étudiés. Une démonstration graphique est présentée ci-dessous s'agissant des organismes bénéficiaires du PIC en 2019 :

**Graphique n° 53 : hypothèse des tendances parallèles pour la cohorte 2019**



Source : juridictions financières, d'après données transmises par les Conseils régionaux des Hauts-de-France, d'Île-de-France et la Direction régionale de France Travail Paca  
Note: le test de Wald des tendances parallèles est de 0.29.

## **Annexe n° 6 : estimation de l'évolution des dépenses régionales en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi sous l'effet des Pric : méthodologie appliquée**

Pour apprécier l'effort réalisé au niveau régional grâce aux Pric, les juridictions financières ont souhaité ne pas se limiter aux versements réalisés par l'État, en application de l'exécution des pactes et de leurs avenants. En effet :

- une partie de ces crédits n'est pas forcément injectée sur le marché de la formation : les Pric permettent par exemple aux régions de financer leur frais de gestion;
- et le repère de l'année 2017, qui définit le « socle » de dépenses à partir duquel l'État peut commencer à verser les crédits du Pric, comporte une limite pour comparer l'avant et l'après. Ce repère conduit à comparer l'exécution de dépenses pluriannuelles, soumises à des variations en fonction de l'activité ou de décisions nationales, à une seule année de référence dont le choix avait fait l'objet d'après négociations entre le HCC et les exécutifs régionaux.

Le comité scientifique donne d'ailleurs deux estimations possibles de l'effort additionnel des régions sur la période 2019-2022, en tenant compte ou pas des crédits versés par les régions et correspondants au moyens attribués par l'État dans le cadre du « Plan 500 000 » :

- les dépenses supplémentaires décaissées au titre du PIC par les régions signataires s'élèveraient à 3,37 Md€, soit en moyenne une augmentation de l'effort de formation de 56 % par rapport aux dépenses socles de l'année 2017 (6 Md€ sur quatre ans), lesquelles ne tiennent pas compte, dans les pactes, des dépenses afférentes au « Plan 500 000 » ;
- en tenant compte de ces dépenses, l'augmentation des crédits de formation par rapport à 2017 reste conséquente (1,9 Md€) mais correspond à un effort d'un peu plus de 30 %, et non plus 56 % en 4 ans.

La prise en compte des dépenses du « Plan 500 000 » peut être pertinente. Ces crédits ont, comme ceux du PIC, contribué à augmenter les crédits injectés par la puissance publique sur le marché de la formation professionnelle en faveur des demandeurs d'emploi. De surcroît, ce plan, dont on a vu comment il a pu contribuer, en creux, à la construction du PIC, n'était pas la première intervention budgétaire de l'État sur le champ de la

formation professionnelle. Enfin, le levier financier, quelle que soit son intensité, ne peut produire d'effets sur un marché qu'en s'inscrivant dans la durée : les évolutions qualitatives nécessitent du temps pour que les acteurs ajustent leurs méthodes et outils ; sur le plan quantitatif, le PIC comme le « Plan 500 000 » ont démontré qu'un temps de montée en charge était nécessaire.

Il s'agit donc ici de tenir compte de la dimension pluriannuelle des évolutions des dépenses de formation professionnelle, et d'apporter une analyse complémentaire, en comparant :

- la moyenne des dépenses de formation professionnelle des régions sur la période du PIC, soit 2018-2022,
- à la moyenne constatée sur la période précédente, sur une durée équivalente de cinq ans, soit 2013-2017.

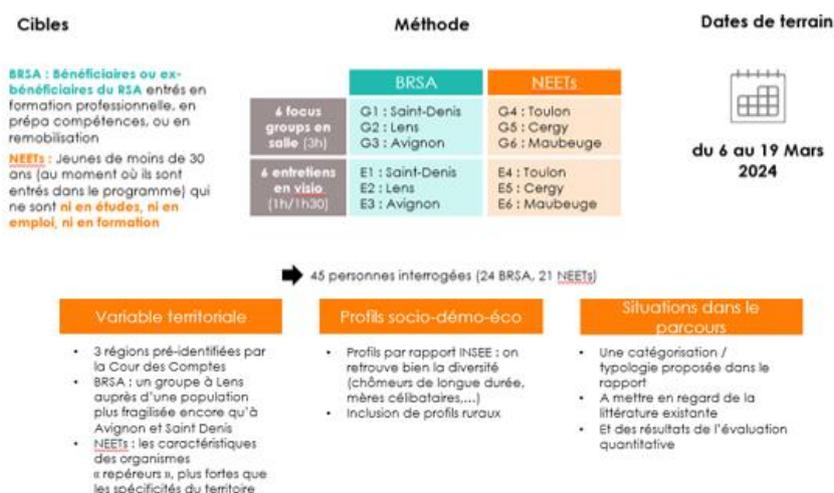
La nomenclature comptable ne permet pas d'identifier parfaitement le périmètre du PIC sur l'ensemble de la période étudiée (2013-2023). Il est néanmoins possible de reconstituer un périmètre très proche.

L'intégration de l'exercice 2018 à la période d'analyse vient réduire le montant moyen de la période de mise en œuvre des Pric, déployés à partir de 2019. Elle pourrait se justifier, au regard de l'injection de plus d'un demi-milliard d'euros dans le cadre des enveloppes de démarrage du PIC. Néanmoins, l'exercice 2018 ayant été par ailleurs marqué par une baisse notable des dépenses de formation des régions, la comparaison est également proposée avec la période 2019-2022.

## Annexe n° 7 : dispositif d'écoute d'usagers et recueil de la parole de bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) et de jeunes « Neets » orientés ou accompagnés vers la formation : principaux enseignements

(étude qualitative réalisée par Verian Group)

- **Objectif** : contribuer à l'évaluation quali de la mise en œuvre du PIC en recueillant l'avis de bénéficiaires directs parmi les plus éloignés de l'emploi sur le service dont ils ont bénéficié
- **Méthodologie** : constitution de cohortes de BRSA et de Neets, au sein de chacune 3 régions étudiée, et ayant participé à une formation qualifiante ou a minima une formation préqualifiante ou un parcours de remobilisation
  - ➔ Démarchage téléphonique pour constituer les groupes (3 de BRSA, 3 de Neets), et 6 entretiens individuels (3 BRSA et 3 Neets) : illustrations étayées de parcours
  - ➔ Incitation financière (prévue dans le marché)
- **Livrables / résultats attendus**
  - Analyse qualitative des réponses des bénéficiaires relatives aux étapes de parcours et à leur perception de l'accompagnement délivré
  - Analyse qualitative des réponses des bénéficiaires relatives à la qualité des formations et à leur articulation avec l'accompagnement; l'amont et l'aval de la formation
  - Le cas échéant, comparaisons des réponses et des perceptions/témoignages en fonction du département
- **Points d'attention du comité** : la méthodologie et moyens déployés pour entrer en contact et permettre l'expression; intérêt mais difficulté à rechercher des liens avec les travaux quanti.



- Une esquisse de « typologie » des deux publics ou du moins de profils principaux



- Parcours plus ou moins facilités par trois leviers : le profil de la personne, le processus de prise en charge, et la « philosophie » de la structure accompagnante

- Pour tous, des besoins évidents d'accompagnement et de formation: parcours scolaires interrompus ou non aboutis, manque de diplômes, + problématiques de traumatisme de harcèlement scolaire chez les Neets + et cumuls de freins périphériques, dont santé mentale/estime de soi, justice, mobilité, configuration familiale

- **Retour d'expérience des Neets :**

- La formation n'est la pas première attente et n'est pas souvent pas pertinente au premier abord, ni comme accroche, ni comme besoin
- Forte valorisation de la démarche et des méthodes d'allers-vers : processus doux et progressif de conviction; écoute et forte disponibilité + aide concrètes. Des retours majoritairement positifs concernant l'accompagnement, valorisation de l'individualisation, de l'adaptation à leurs besoins, de l'approche globale, de la disponibilité et de la permanence de l'adulte référent.
- Une expérience plus contrastée de la formation, mais avec un valorisation sans surprise des stages ou périodes pratiques ou en entreprise. Rejet fort du retour à une dimension scolaire. Forte mise en avant du travail des E2C.
- Les 4 attentes des Neets:

<b>Avoir un lien étroit avec un adulte référent et de confiance : une priorité</b>	<b>Être accompagné dans l'élaboration de leur projet professionnel</b>	<b>Être informé sur leurs droits et les aides existantes</b>	<b>Être introduit dans le monde de l'entreprise</b>
--	--	--	---

## La formation pour les NEETs et BRSA : une réponse possible mais pas évidente

### Des motivations variables face à la formation

- La grande **majorité** est ouverte à la perspective de se former
- Mais des **attitudes très distinctes**, entre attentisme et demande claire (Volontaristes, Travailleurs précaires et Equipés)
- Les **leviers** : obtenir des certifications, découvrir un métier, se remettre dans une dynamique d'activité, avoir des formations financées et rémunérées

*« Si tu fais ça pendant un an sans rémunération, autant repartir à l'école. »*

(Groupe NEETs, Nord (zones urbaine et périurbaine, dont QPV), Mix H/F, 17-24 ans)

### Des freins à dépasser

- **coût** des formations
- peur de se retrouver dans une **situation d'apprentissage**
- crainte de **perdre des aides**
- problèmes de **mobilité**
- **contraintes familiales**

*« En commençant la formation, on demandait à la formatrice de pouvoir partir plus tôt pour les récupérer à l'école. Si elle n'avait pas accepté, je n'aurais pas pu continuer. »*

(Groupe BRSA, Vaucluse (zones urbaine, périurbaine et rurale), Mix H/F, 26-55 ans)

Au final, une utilité des formations difficile à évaluer pour les bénéficiaires eux-mêmes (NEETs et BRSA)

### Aux yeux des bénéficiaires, l'utilité des formations perçue avant tout à l'aune de leur employabilité

- Elles les confortent dans leur projet professionnel et sont perçues comme une **pièce à l'édifice** : dans ce cas-là, elles sont très motivantes, et donnent un élan
- Conduisent à l'obtention d'une ou plusieurs certifications, ou de compétences, qui vont leur permettre de prétendre à certains postes recherchés
- Sont proposées selon les aspirations et objectifs de la personne et non uniquement pour répondre à la demande du marché ou à des effets de mode.

*« Moi mon meilleur moment, avec l'obtention du CACES, j'étais venu pour ça, je l'ai eu »  
(Groupe BRSA, Vaucluse (zones urbaine, périurbaine et rurale), Mix H/F, 26-55 ans)*

### Mais les formations ont aussi des effets positifs indirects

- Pour les plus éloignés de l'emploi, des **espaces de resocialisation** nécessaire (formation DVE,...)
- Un **regain de confiance en soi**, très fortement valorisés par les bénéficiaires

*« Ça m'a permis d'avoir confiance en moi, ...] être suivi, être avec les autres, cela m'a appris à m'ouvrir un peu plus aux autres. ...] Je sais que si je n'avais pas gagné confiance en moi, je n'aurais pas envoyé mon CV à l'hôpital et je n'aurais pas eu le poste, et puis je n'aurais jamais fait de la visio avec (rires). Je me suis ouvert, et ça fait du bien. » (Entretien NEEET, [Var, zone rurale], Homme, 34 ans)*